

**FINALE Départementale "JEUNESSES
ESPOIRS ET AINEES"**
**Organisée par Les Jongleurs Gym à La
Guerche de Bretagne**

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
ILLE ET VILAINE**

Informations diverses :

Adresse de la salle : Complexe Sportva – Rue de la Vannerie – 35130 La Guerche de Bretagne.

La compétition aura lieu sur 2 salles : la table de saut et la poutre seront dans une salle à part. La rotation des agrès est donc changée : Barres → Sol → Poutre → Saut. Le repos se situera entre le saut et les barres.

L'échauffement se fera dans une salle de judo : l'accès se fera avec des chaussettes ou des chaussures de salle uniquement et il est demandé aux gymnastes qui s'échauffent de ne pas avoir de vêtement avec métal (fermetures éclairées...) afin de ne pas abimer le tatami.

DIMANCHE 30 JANVIER 2022

9h Appel du 1° Horaire et des juges (briefing obligatoire) – Début 9h30

Poutre	Barres	Saut	Sol
LA GUERCHE H2	ACIGNE H	BRUZ PE3	AVENIR H
LA GUERCHE H1	ACIGNE PE	BRUZ PE2	VITRE PE

10h - Appel du 2° Horaire

Sol	Saut	Poutre	Barres	Repos
ARGENTRE PE	LA GUERCHE PE1	LA GUERCHE PE2	BRUZ PE1	VITRE EXC2

10h45 - Appel du 3° Horaire

Barres	Poutre	Repos	Sol	Saut
ACIGNE EXC	ARGENTRE EXC	BRUZ EXC1	BRUZ EXC2	VITRE EXC1

Vers 12h - PALMARES HONNEUR – PROMOTION EXCELLENCE – EXCELLENCE – Repas

13h30 - Appel du 4° Horaire – Appel des juges 6^{ème} (briefing obligatoire) – Début 14h

Sol	Poutre	Saut	Repos (→ Barres)	Barres
LA GUERCHE ESP B	ACIGNE ESP B	BRUZ ESP B 2	BRUZ ESP B 1	VITRE ESP B

14h30 - Appel du 5° Horaire

Poutre	Saut	Barres	Sol
LA GUERCHE ESP A	AVENIR ESP A	BRUZ ESP A 2	BRUZ ESP J
ARGENTRE ESP A		BRUZ ESP A 1	

Il y aura donc une attente avant la poutre et avant les barres.

PALMARES ESPOIR J – ESPOIR B et A AINEES

JUGES :

	Matin	Après-midi
La Guerche	4 juges dont 2 confirmés minimum	4 juges 6 ^{ème} degré dont 2 confirmés minimum
Argenté	2 juges dont 1 confirmé minimum	2 juges 6 ^{ème} degré dont 1 confirmé minimum
Bruz	4 juges dont 2 confirmés minimum + 1 responsable juge	3 juges 6 ^{ème} degré dont 2 confirmés minimum + 1 responsable juge
Vitré	3 dont 2 confirmés minimum	2 juges 6 ^{ème} degré dont 1 confirmé minimum
Acigné	2 dont 1 confirmé minimum	2 juges 6 ^{ème} degré dont 1 confirmé minimum
Avenir Rennes	1 juge confirmé	2 juges 6 ^{ème} degré dont 1 confirmé minimum
USL		1 Juge 6 ^{ème} ?

*Juge confirmé : ayant jugé 3 compétitions minimum dans la catégorie concernée ou 12(matin)/16(après-midi).

Si vous avez davantage de juges ou si vous rencontrez des difficultés à trouver vos juges, veuillez en informer la responsable du jury.

Le nom et affectation des juges doivent être communiqués à Anne-Marie REINOSE, par email, avant le 15 janvier
amreinose@aol.com

Une tenue correcte sera exigée, il est donc demandé aux juges de porter la tenue fédérale avec des chaussures de salle blanche.

Chaque association est tenue impérativement de fournir le nombre de juges indiqué ci-dessus, pour toute la demi-journée de compétition. Ces juges devront obligatoirement être munis de leur carte de juge et avoir suivi une formation recyclage cette saison. Les associations présentant des juges non-recyclés encourront, éventuellement, le déclassement de leurs équipes. En cas d'absence de juges, une amende sera appliquée par juge manquant et les équipes de l'Association concernée ne seront autorisées à concourir qu'après le versement de cette amende (voir règlement).

Les juges débutants souhaitant s'inscrire en triplète, ne sont pas comptabilisés dans les juges à fournir pour le bon déroulement de la compétition. Aussi, vu les protocoles en vigueur, merci d'envoyer à Anne-Marie une demande avec :

- Nom et prénom
- 2 agrès minimum
- Horaire souhaité : Matin / Après-midi

Pour chacun des juges que vous souhaitez inscrire en triplète. Suite à ces préinscriptions, et selon le nombre, Anne-Marie vous confirmera la possibilité ou non de les accueillir. Aucun juge en triplète non inscrit en amont de la compétition ne sera accepté sur le plateau de compétition. Tenue officielle des Juges hiver exigée sur le plateau.

SECRETARIAT

La composition des équipes est à transmettre **avant le 22 janvier** via le lien :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1n-8qVVFQi80GXZfC3pMV-cwD6c84ldy8/edit?usp=sharing&oid=116611703073690284674&rtpof=true&sd=true>

Préparer les fiches de compétition : une fiche par agrès par équipe (le format « Petits Papiers » a évolué pour les compétitions départementales, le nouveau format est disponible sur le site FSCF CD35 – Gym Féminine).

MUSIQUES

Les musiques des 6èmes degrés sont à transmettre au format nom-prenom-association-categorie(-numeroequipe) **avant le 22 janvier** via le lien :

<https://drive.google.com/drive/folders/16Cfw7cCBt2kxTJ-bRh9sFgtJLkjc38Js?usp=sharing> ,

INFORMATIONS et PROTOCOLE SANITAIRE :

Nous vous tiendrons informés dès que possible concernant les potentiels repas juges / entraîneurs et la capacité d'accueil public du gymnase.

Merci de vous tenir informé au fur et à mesure des protocoles en vigueur au moment de la compétition, celui-ci peut évoluer depuis la publication de cette convocation.

Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans. Masque obligatoire dans le complexe (en dehors de la pratique gymnique : le masque devra être porté par les gymnastes sur les temps d'attente et de rotation entre les agrès).

2 entraîneurs maximum par équipe seront autorisés sur le plateau de compétition.

Chaque association amènera sa magnésie.

Ecocup à prévoir pour les juges et entraîneurs souhaitant des boissons.

Le protocole fédéral des compétitions vous sera envoyé en amont de la compétition.

Selon les conditions sanitaires et le nombre de public autorisé / présent, il est possible que la commission départementale ajoute des palmarès intermédiaires afin de réguler le public.

La Commission Départementale de Gymnastique Féminine